

Communiqué de presse

Appel à la grève à partir du 19 Novembre 2019

Le 25 octobre dernier, l'assemblée nationale votait en première lecture l'article 49 du PLFSS qui stipule, entre autres, **l'obligation de l'inscription et le renseignement de données personnelles sur le site public monenfant.fr des Assistants Maternels sous peine de retrait d'agrément.**

L'inscription en soi n'a rien de problématique mais chaque assistant maternel doit pouvoir, comme la loi sur les données personnelles l'y autorise, pouvoir faire le choix de s'y inscrire ou non et de choisir les informations qu'il souhaite y faire apparaître.

Par ailleurs, **Pôle emploi pourrait utiliser ces informations pour radier les Assistants Maternels** qui n'ont pas indiqué leurs disponibilités !

Mais si cette décision fait déborder notre mécontentement, celui-ci est également dû au fait que le gouvernement ne reconnaît pas notre métier comme faisant partie des professionnels de la petite enfance.

Nous subissons chaque jour l'application de chartes départementales qui ne respectent pas les décrets applicables à notre profession et **entraîne des abus et des ingérences pour certains d'entre nous allant jusqu'au non-respect de leur vie privée et familiale.**

De nombreuses incertitudes assaillent les assistants maternels aujourd'hui, liées au futur suivi de leurs agréments confié jusqu'alors aux PMI et qui demain pourrait être confié à des organismes privés.

Depuis des mois, **les assistants maternels mais aussi leurs parents employeurs subissent différents dysfonctionnements du site PAJEMPLOI**, organisme gouvernemental relié à l'URSSAF, rendant encore plus précaires leur situation financière.

Sans oublier **les récentes menaces qui ont pesé sur le bénéfice de l'allocation chômage** en cas d'activité réduite. Mais également **la responsabilité de contrôler les vaccinations des enfants que l'on accueille, alors que nous ne sommes ni habilités ni formés pour cela contrairement à la PMI** dont c'est le rôle et **d'être obligé de démissionner si les parents ne font pas vacciner leur enfant sous peine là-encore de retrait d'agrément !**

Il a été également voté **le prélèvement à la source pour les assistants maternels et que la prise en compte des revenus serait hors abattement spécifique à la profession** ceci venant du fait que nous ne sommes pas payés au smic comme tous les salariés.

Nous sommes conscients qu'il est difficile pour nos professions de faire grève, que cela met nos parents employeurs dans la difficulté et qu'une journée de salaire en moins peut être préjudiciable pour le budget déjà précaire de beaucoup d'entre nous. C'est pour cette raison que nous vous appelons à une grève passive à partir du 19 Novembre 2019, Journée Nationale des Assistants Maternels.

Pour cela, nous vous invitons à **télécharger le macaron « Assmat en grève »**, à le placarder sur votre porte, votre boîte aux lettres, votre voiture, votre poussette et à **distribuer le tract** à vos parents employeurs et autour de vous afin de leur expliquer pourquoi vous êtes en grève et comment les décisions qui sont prises par le gouvernement peuvent dans l'avenir être préjudiciables pour la profession et son devenir. **Faites connaître cette grève autour de vous (RAM, associations ...), faites circuler le tract téléchargeable gratuitement sur nos sites internet.**

Agissons ensemble pour défendre l'avenir de notre profession.